

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JUIN 2019

L'Assemblée Générale de l'ASV s'est tenue le 14 juin 2019 à 21 h à la Maison de l'ASV sous la présidence de Monsieur Armand FAUSSAT, Monsieur François JUSTIN étant Secrétaire de séance, Monsieur Alain DECOODT et Monsieur Jean BOURGEOIS, scrutateurs. Etaient également présents Monsieur Jean-Claude PINON, trésorier et Monsieur Dani KANDI du Cabinet MGF – Audit.

Nombre de personnes physiques : 25
Nombre de présents ou représentés : 64

Rapport moral 2018

Le Président présente le rapport moral 2018 éclairé par quelques éléments tirés du compte-rendu d'activités de la saison 2018/2019, joint en annexe.

Il fait ressortir qu'avec plus de 50 activités différentes, et plus de 2200 adhérents-cours dont plus de 800 jeunes, l'ASV est la plus grande association de ce type à Villebon, soutenue par la Municipalité, le Département, et l'Etat via le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ceci nécessite plus de 50 salariés, ou auto-entrepreneurs, dont 4,5 à plein temps, équivalent à 12 emplois plein temps au total. Dans certains cas, des échanges d'entraîneurs sont faits avec d'autres associations.

Le rapport moral, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Rapport financier 2018 (document joint)

Présenté par le trésorier, il fait apparaître un excédent de 23 404 € qu'il est proposé d'affecter aux fonds propres de l'association. Ce résultat tient compte d'une régularisation de la subvention municipale 2017 pour 8 000 €, la vente de SICAV pour 2 818 € et une reprise de provision de 1788 €.

Rapport du Commissaire aux Comptes de MGF - Audit – In extenso (document joint au rapport financier)

Il est lu par Monsieur Dani KANDI, commissaire aux comptes du Cabinet MGF-Audit. Il certifie que les comptes sont sincères et véritables.

**Le rapport financier 2018 est adopté à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.
L'affectation de l'excédent de l'exercice de 23 404 € aux fonds propres est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.**

Montant de l'adhésion pour la saison 2019/2020

Le Conseil d'Administration propose de maintenir l'adhésion à l'ASV pour la saison 2019/2020, à 18 € pour les plus de 16 ans et 10 € pour les moins de 16 ans.

Ces montants sont adoptés à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Election des Membres du Conseil d'Administration

Les membres suivants dont le mandat au Conseil d'Administration arrivait à échéance en 2019, se représentent pour un nouveau mandat de 3 ans :

BOURGEOIS	Geneviève
GOUJON	Jérôme
JUSTIN	François
LAFOND	Robert
PRIOU	William

Une personne ne se représente pas :

ROBERT	Jacqueline
--------	------------

Monsieur FAUSSAT rappelle toutes les tâches qu'elle a réalisées pour l'ASV.

Par ailleurs, Madame AUBIN Mireille se présente pour être élue au Conseil d'Administration.

Tou(te)s les candidat(e)s sont élu(e)s à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration est donc constitué de :

Mesdames : Aubin, Barrier, Bourgeois, Denel, Drobinski, Dubarry, Jacquet, Lecureur, Loison D., Lorient, Lucas, Nguyen Van Dau, Pignon, Pinon, Vaudeleau.

Messieurs : Bourgeois, Chalme, Decoodt, Faussat, Goujon, Guibert, Justin, Lafond, Legrand, Pinon, Pouyat, Priou, Richard.

Divers

La séance a été levée à 22 h 00.

Le Président	Le Secrétaire	Scrutateur	Scrutateur
Armand FAUSSAT	François JUSTIN	Jean BOURGEOIS	Alain DECOODT